

Propositions CGT
sur la gouvernance nationale et infra nationale
de la politique maritime :
Déposées au Groupe 4 grenelle de la mer
Réunion du 6 mai 2009

Ä 1/ Sur la gestion du littoral et l'aménagement du territoire :

- Ø **Elaborer un Schéma National d'Occupation et d'Aménagement du Littoral**, permettant de stabiliser l'urbanisme, l'emploi industriel et de service et d'équilibrer la place du tourisme avec celle des résidents permanents.
- Ø **Elaborer une grille de critères ayant force de loi pour définir la compatibilité des projets avec le concept de développement durable**, sur le principe de celle retenue dans la loi Grenelle 1 pour les infrastructures de transport.

Ä 2 / Sur l'implication des régions et collectivités locales :

- Ø **Réactualiser les Schémas Régionaux de Mise en Valeur de la Mer** à l'aulne des décisions du Grenelle de la mer, en cohérence avec le Schéma National d'Occupation et d'Aménagement du Littoral ci dessus.
- Ø **Rendre les dispositions de ces nouveaux schémas, après avis des CESER, opposables.**

Ä 3/ Sur la biodiversité et les écosystèmes marin et du littoral :

- Ø **Créer une filière de préservation et de gestion nouvelle de l'écosystème marin.**
 - Réfléchir et organiser les pratiques et usages durables, en coordonnant les actions de l'ensemble des établissements publics concernés et des partenaires privés ;
 - Coordonner, entre les scientifiques, les universitaires, pour mieux utiliser leurs travaux, et les professionnels acteurs de la mer ;
 - Imaginer, former (vers de nouveaux diplômés) et organiser l'activité des nouveaux métiers qui en découlent ;
 - Avec le secteur public maritime, mettre en œuvre les actions politiquement définies sur les modes d'exploitation des ressources naturelles et produits de la mer, superviser et activer les actions de contrôle et d'alerte ;
 - Assister le secteur industriel, les PME, TPE... tributaires des activités de la mer, sur la maîtrise du sujet, des normes et réglementations, sur les reconversions à envisager.

Donner naissance à cette filière, c'est investir pour l'avenir et ouvrir de suite des possibilités d'emplois nouveaux.

- Ø **Rendre les décisions et orientations liées à la préservation et à la gestion responsable du milieu maritime opposables aux intentions industrielles non scrupuleuses.**

Ä 4/ Sur le transport maritime :

Il faut conduire de concert l'action pour la sécurité, la sûreté et les conditions sociales des gens de mer, cela suppose quatre niveaux d'intervention indissociables :

- Ø **Renforcer les dispositifs de contrôle des navires**, redonner aux services de l'Etat les capacités d'intervention sur le contrôle des déchets et résidus de cargaison dans les ports et pour élever le niveau de sécurité, de sûreté et des conditions de travail. Réaffirmer la spécificité d'inspecteur du travail transport;
- Ø **Elever le niveau social des marins, interdire à tout armateur qui accoste en France ou évolue sur les eaux sous juridiction française de recourir aux sociétés « marchandes d'hommes » (Manning) ;**
- Ø **Revenir sur les exonérations de cotisations sociales et les défiscalisations des Armateurs ;**
- Ø **Mettre en place un dispositif de coopération étroite entre les contrôleurs maritimes et les inspecteurs de l'ITF**, mieux reconnaître ces derniers et mettre à leur disposition des moyens publics en matériels et logistique ;

Ä 5/ L'emploi maritime et portuaire :

- Ø **Engager un plan de requalification et de formation conséquent** de nature à surmonter le handicap du manque d'attractivité de ces métiers.
- Ø **Faire intervenir la recherche dans les domaines de la manutention, de l'organisation des terminaux...** pour ouvrir des perspectives d'amélioration de la sécurité, des conditions de travail et sur la maîtrise des risques industriels et pollution des sols côtiers.

Ä 6/ Sur l'industrie :

q **Maritime :**

- Ø **Engager de suite la création d'une filière de déconstruction des navires et de dépollution du milieu maritime :**
 - **Comme volet offensif des plans de relance face à la crise sur les domaines :** social (emplois), écologique (dépollution et maîtrise de la fiabilité des bâtiments qui naviguent), économique (potentiel industriel important) ;
 - **Sous la forme d'un Groupement d'Internet Public ;**
 - **Complémentaire à l'industrie de construction et de réparation navale ;**
 - **Ecologiquement et socialement responsable, novatrice et innovatrice dans les domaines économiques, industriels et sociaux ;**
- Ø **Engager un plan de construction de navires neufs adaptés au concept d'autoroutes de la mer. Ce plan peut aussi se concevoir dans le cadre des plans de relance face à la crise, il associerait activité industrielle et réponse rapide aux besoins de transports durables ;**

q **Agroalimentaire :**

- Ø **Mettre les grands groupes multinationaux devant une responsabilité sociale et environnementale** rigoureuse comme base d'une nouvelle conception d'exploitation des richesses naturelles de la mer et de leurs approvisionnements ;
- Ø **Organiser et fiabiliser la traçabilité des produits de la pêche avec des critères solidaires** qui préservent les pêcheries artisanales des pays en voie de développement et garantisse l'exploitation pour eux ;

Q Pêche et conchyliculture :

- Ø **Valoriser et dimensionner la filière des déchets coquillés**, comme outil de préservation de l'environnement et de diversification de l'activité industrielle, par soutien de la puissance publique pour les installations ;
- Ø **Mettre en valeur les métiers de la pêche**, garantir leur épanouissement professionnel et social par une fiabilisation des rémunérations ; **Associer une pêche responsable au développement social** ;
- Ø **Elaborer des plans de gestion à long terme des ressources et des écosystèmes** (lien filière proposée ci-dessus) en associant tous les acteurs et qui garantissent de ne pas dépasser les capacités de renouvellement des espèces : Formaliser des grilles d'indicateurs comme référence pour la profession.
- Ø **Organiser un plan de lutte contre les pollutions en développant la recherche éco toxicologique**. Cerner les substances chimiques en contact avec la mer, y compris depuis la terre, les référencer et réglementer strictement leur usage ;
- Ø **Engager des études d'impact rapidement sur les projets d'extraction de matériaux et d'installations énergétiques (éoliennes...) en mer** ;

Q Energétique et Chimique :

- Ø **Renforcer la maîtrise**, le contrôle démocratique et la transparence, et les moyens publics **au sein d'un pôle de développement et de recherche énergétique public** ;
- Ø **Structurer des espaces croisés de recherche et analyse** entre biens faits et/ou utilité sanitaire et économique de produits de la mer, risques industriels et conditions d'exploitations pour préserver ressources et écosystèmes.
- Ø **Elargir les prérogatives des CHSCT avec de nouveaux droits et protections pour les salariés** ;
- Ø **Garantir la transparence et le contrôle avec des moyens en conséquence dans le secteur public** ;

Ä 7/ Recherche, ingénierie et développement :

- Ø **Examiner avec les chercheurs et scientifiques les conditions d'un caractère intégré** conforme à la politique maritime des rendus des travaux pour une meilleure utilisation ;
- Ø **Faire de la recherche l'outil majeur pour orienter** vers des objectifs de développement durable ;
- Ø **Renforcer les organismes d'ingénierie, de documentation et d'études techniques** ;
- Ø **Renforcer l'IFREMER dans ses missions et moyens et développer les partenariats avec les professions maritimes** ;

Ä 8/ La mise en œuvre des décisions, les services maritimes de l'Etat :

- Ø **Engager une expertise sans préalable impliquant les salariés des services maritimes (secteur public) pour évaluer à l'aulne des décisions du grenelle de la mer, des nouvelles prérogatives, orientations et missions qui en découlent, les moyens matériels et en effectifs qualifiés, ainsi que l'organisation pertinente et les conditions de fonctionnement pour garantir la mise en œuvre optimum** ;
- Ø **Mettre régulièrement à disposition** du dispositif de suivi du Grenelle de la mer, **un tableau de bord** permettant d'identifier l'adéquation entre les moyens et les organisations retenues et les engagements et orientations négociés au grenelle.

Montreuil le 4 mai 2009